



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral de Justice et Police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Information & communication
Service de la statistique

3003 Berne–Wabern, le 23 janvier 2017



Statistique en matière d'asile

2016

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	7
Effectifs	11
Demandes d'asile	13
Demandes d'asile en comparaison internationale	15
Cas traités en première instance	16
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.	18
Règlements du séjour et sorties du processus asile	19
Informations	21
Répertoire des tableaux	22
Répertoire des graphiques	22

Synthèse

Demandes d'asile et pays de provenance

En 2016, 27 207 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit 12 316 de moins qu'en 2015 (39 523 demandes) ; la baisse s'élève à 31,2 %. Les plus grands nombres de demandes d'asile de l'année ont été enregistrés aux mois de janvier et de février 2016 ; ces pics découlaient des mouvements migratoires vers l'Europe depuis le Proche-Orient et le Moyen-Orient avant la fermeture de la route des Balkans au mois de mars. Dans toute l'Europe, 1,3 millions de demandes d'asile ont été enregistrées en 2016 ; ce chiffre est similaire à celui de l'année précédente (1,3 à 1,4 millions de demandes).

Par rapport à l'ensemble des demandes déposées en Europe, la part de celles qui l'ont été dans notre pays a baissé. Elle est passée de 2,9 %, en 2015, à environ 2 % en 2016. Avec une proportion de 3,4 demandes d'asile par tranche de 1000 habitants (2015 : 4,9 ‰), la Suisse se situe encore nettement en-dessus de la moyenne européenne, établie à 2,5 demandes d'asile pour 1000 habitants (2016: 2,6 ‰). Les parts de demandes déposées ont été plus élevées dans les pays suivants : Allemagne 9,8 ‰ ; Grèce 5,1 ‰ ; Autriche 5,0 ‰ ; Malte 4,5 ‰ ; Luxembourg 3,6 ‰ ; Hongrie 3,2 ‰.

Le nombre de demandes d'asile déposées en 2016 ne permet toutefois pas de tirer des conclusions directes sur la migration vers l'Europe liée à l'asile pour l'année écoulée. On sait cependant que celle-ci avait pris une ampleur extraordinaire en 2015, raison pour laquelle les demandes d'asile n'avaient pas toutes pu être enregistrées dès l'arrivée des requérants d'asile. L'Allemagne avait été particulièrement touchée. Parmi les demandes d'asile comptabilisées en 2016, au moins 400 000 à 500 000 pourraient avoir été déposées par des personnes déjà arrivées en Allemagne en 2015.

En 2016, 173 500 migrants en tout ont accosté sur les îles grecques. Au cours des mois de l'hiver 2015/2016, la migration de transit par la route des Balkans a d'abord été tolérée, puis progressivement limitée, avant d'être complètement arrêtée au début du mois de mars 2016. L'accord conclu entre l'Union européenne (UE) et la Turquie, qui est entré en vigueur à la fin mars 2016, a presque complètement interrompu le flux migratoire depuis le Proche-Orient à destination de l'Europe. Alors qu'à la fin mars 2016, près de 151 500 migrants avaient déjà accosté sur les îles grecques, ils n'ont plus été que 22 000 à faire de même au cours des neuf mois restants de l'année 2016. En octobre 2015, le même nombre de migrants étaient parvenus sur les îles de la mer Égée en seulement trois jours.

En 2016, un nouveau record a été établi : pas moins de 181 450 migrants sont en effet parvenus dans les régions de la Méditerranée centrale (2014 : 170 100 ; 2015 : 153 850). Comparativement aux années précédentes, la part des personnes en provenance d'États d'Afrique de l'Ouest a continué de grimper, pour s'établir à plus de 55 % sur l'ensemble de l'année 2016. Simultanément, le nombre de ressortissants érythréens qui ont emprunté cette route a baissé, passant de 39 150 en 2015 à 20 600 en 2016.

En 2016, l'Italie est parvenue à enregistrer quasiment tous les migrants qui ont accosté sur son territoire. Bon nombre d'entre eux ont alors déposé une demande d'asile dans ce pays, lequel a ainsi comptabilisé environ 125 000 demandes d'asile en 2016 (extrapolation basée sur les chiffres des mois de janvier à novembre 2016). Près de 90 % des migrants (162 300) ont traversé la Méditerranée en partant de la Libye ; les mouvements migratoires au départ des littoraux égyptiens (12 750) et turcs (3850) ont été, pour leur part, nettement moins nombreux.

Le principal pays de provenance des requérants qui ont déposé une demande d'asile en Suisse a été l'Érythrée (5178 demandes, soit 4788 de moins qu'en 2015, - 44 %). Cette tendance s'explique en partie par la baisse du nombre d'accostages d'Érythréens au sud de l'Italie (diminution de près de la moitié par rapport à 2015). En décembre, 420 ressortissants érythréens ont néanmoins encore déposé une demande d'asile en Suisse.

Dans le classement par pays de provenance, l'Afghanistan est deuxième en 2016, avec 3229 demandes déposées (- 4602 demandes en 2016, - 45 %), suivi de la Syrie (2144 demandes, - 2601, - 55 %), de la Somalie (1581 demandes, + 328, + 26 %), du Sri Lanka (1373 demandes, - 505, - 27 %) et de l'Irak (1312 demandes, - 1026, - 45 %).

L'évolution des demandes d'asile en Suisse en 2016 reflète la migration vers l'Europe liée à l'asile. En début d'année, un nombre élevé de demandes avait été enregistré en raison de la poursuite de la migration de personnes ayant traversé les États balkaniques. C'est ainsi que les mois de janvier (3618 demandes) et de février (2705 demandes) étaient ceux au cours desquels le plus grand nombre de demandes d'asile avaient été déposées. De plus, au premier trimestre 2016, près de deux tiers des demandes d'asile de ressortissants afghans, presque la moitié des demandes d'asile émanant de ressortissants irakiens et plus de 40 % des demandes déposées par des ressortissants syriens avaient déjà été enregistrées.

La fermeture de la route des Balkans a entraîné une baisse rapide du nombre de demandes d'asile déposées par des personnes entrées en Europe par cet itinéraire. Le nombre des demandes d'asile enregistrées en Suisse a alors renoué avec la tendance observée durant les années ayant précédé l'an 2015. Le chiffre le plus bas de l'année 2016 (1748 demandes d'asile) a été enregistré au mois d'avril, puis la courbe est remontée en raison de l'augmentation saisonnière des mouvements migratoires par la Méditerranée centrale. En dépit de la nette progression du nombre de débarquements au sud de l'Italie, la hausse estivale des demandes d'asile a été relativement modérée en 2016, puisque le pic atteint pour les mois de juin à août s'est monté à un total de 7249 demandes d'asile.

Au premier semestre 2016, ce sont surtout les migrants en provenance de Somalie et d'Éthiopie qui ont accosté dans le sud de l'Italie. Ces derniers ont été plus nombreux que l'année précédente. En Suisse, cette situation s'est traduite par une augmentation du nombre de demandes d'asile de Somaliens (cf. plus haut) et d'Éthiopiens (1036 demandes, + 437 unités, + 73 %). De surcroît, l'Italie a enregistré l'an dernier nettement plus d'entrées de personnes en provenance d'Afrique de l'ouest. Bien que la Suisse ne constitue pas le pays de destination privilégié de ce groupe, elle n'en a pas moins connu une augmentation du nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants de plusieurs États d'Afrique de l'ouest : Nigéria 1106 demandes (+ 136, + 14 %), Gambie 1054 demandes (+ 86, + 9 %), Guinée 900 demandes (+ 626, + 228 %) et Côte d'Ivoire 374 demandes (+253, + 269 %). Une hausse a également été enregistrée pour les requérants d'asile en provenance d'Algérie (557 demandes, + 231, + 71 %) et du Maroc (823 demandes, +404, + 96 %). Pour ces pays de provenance également, la poursuite de la migration de personnes arrivées en Europe par la route des Balkans en fin d'année 2015 a constitué la principale raison de la hausse. Près de deux tiers des demandes correspondantes ont été déposées durant la première moitié de l'année 2016.

Outre les ressortissants de la Guinée, de l'Éthiopie, du Maroc, de la Somalie, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria, celles déposées par les personnes en provenance des pays ci-après ont enregistré une augmentation supérieure ou égale à la centaine : le Cameroun, avec 254 demandes d'asile (+ 196, + 338 %) et la Turquie avec 526 demandes d'asile (+ 102, + 24 %). Outre les ressortissants d'Érythrée, d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak et du Sri Lanka, les personnes en provenance des pays suivants ont entraîné une diminution des dépôts de demandes d'asile supérieure ou égale à la centaine : le Kosovo avec 249 demandes d'asile (- 317, - 56 %), l'Albanie avec 157 demandes d'asile (- 294, - 65 %), la Chine avec 350 demandes d'asile (- 236, - 40 %), l'Ukraine avec 96 demandes d'asile (- 147, - 60 %) et le Sénégal avec 526 demandes d'asile (- 103, - 26 %).

Cas réglés et effectif en procédure d'asile

En 2016, 31 299 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 3181 de plus (+ 11,3 %) qu'en 2015 (28 118 cas réglés). 5985 personnes ont obtenu l'asile (2015 : 6377, - 6,1 %).

En 2016, le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est ainsi élevé à 22,7 % (2015 : 25,1 %). Dans 9393 cas, une décision de non-entrée en matière (NEM) a été rendue (2015 : 8421, + 11,5 %), dont 8874 (2015 : 7915, + 12,1 %) dans le cadre de la procédure Dublin et 262 dans le cadre d'accords bilatéraux de réadmission (2015 : 208, + 26,0 %). 10 983 demandes ont été rejetées (2015 : 10 602, + 3,6 %) et 4938 demandes ont été classées (2015 : 2718, + 81,7 %). Le nombre élevé de cas classés est dû au fait que, en particulier durant les mois de l'été 2016, un grand nombre de personnes ont interrompu leurs procédures d'asile à un stade précoce en quittant sans contrôle les centres d'enregistrement et de procédure où elles étaient hébergées.

De plus, 7369 admissions provisoires ont été prononcées en 2016 (2015 : 7787, - 5,4 %), dont 6850 (2015 : 7109, - 3,6 %) sur la base d'une décision d'asile de première instance. 3639 admissions provisoires ont pris fin (2015 : 3466, + 5,0 %). Le taux de protection (octrois de l'asile et admissions provisoires suite à des décisions d'asile de première instance) a atteint 48,7 % en 2016 (contre 53,1 % en 2015). L'effectif en cours de décision (demandes d'asile pendantes en première instance) a diminué de 2094 unités par rapport à la fin de l'année précédente, pour passer à 27 711 personnes (- 7,0 %). L'effectif en suspens en première instance a même pu être réduit de 3485 unités entre la fin du mois de février 2016 (31 196 demandes en suspens) et fin décembre 2016.

Réinstallation et relocalisation

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables qui se trouvent en Syrie ou dans les pays voisins, auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié. Depuis son lancement en août 2015, un total 968 personnes ont trouvé refuge en Suisse dans le cadre de ce programme, dont 621 en 2016. 26 personnes supplémentaires doivent arriver en janvier 2017. Le contingent du programme de réinstallation fixé par le Conseil fédéral en 2015 sera alors épuisé. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 9 décembre 2016, de poursuivre son engagement en faveur des victimes du conflit syrien. Dans le cadre du programme de réinstallation, la Suisse accueillera ainsi ces deux prochaines années, en étroite coopération avec le HCR et les cantons, un contingent supplémentaire de 2000 personnes particulièrement vulnérables.

En automne 2015, le Conseil fédéral a décidé, au terme d'une nouvelle évaluation de la situation, que la Suisse prendrait part au premier programme européen de répartition (relocalisation) de 40 000 personnes à protéger adopté en juillet par l'UE. En 2016, ce programme a permis d'accueillir 368 personnes en Suisse (340 en provenance d'Italie, 28 en provenance de Grèce). La relocalisation consiste à transférer vers un autre État européen des demandeurs d'asile qui ont déjà été enregistrés en Italie ou en Grèce, deux États Dublin confrontés à des pics de demandes à la frontière extérieure de l'espace Schengen. En décembre, 207 personnes en provenance d'Italie sont arrivées en Suisse dans le cadre du programme de relocalisation de l'UE.

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à s'assurer qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objectif non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin est compétent pour mener une procédure d'asile.

Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de chaque État Dublin qui s'applique. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 15 203 personnes car elle estimait que ces pays étaient compétents pour traiter les demandes d'asile concernées. Dans 10 197 cas, l'État sollicité s'est déclaré prêt à prendre en charge l'intéressé. Dans 4999 autres cas, la demande de la Suisse a été rejetée.

En 2016, 3750 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre. Au cours de la même période, la Suisse a reçu, pour sa part, 4115 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 1302 et rejeté 2803. Enfin, 469 personnes ont été transférées dans notre pays.

Les expériences réalisées depuis l'application de l'accord d'association à Dublin sont en grande partie positives. La collaboration avec nos États partenaires fonctionne bien. L'Italie, en particulier, a pu nettement mieux remplir son obligation d'enregistrer les migrants qui arrivent sur son territoire. Ainsi, comparativement à l'année 2015, la Suisse a pu rendre beaucoup plus de NEM et transférer un nombre de personnes significativement plus élevé vers un autre État Dublin compétent pour traiter leur demande. La forte pression migratoire exercée sur les côtes italiennes ainsi que le long de la route des Balkans continue toutefois de représenter un défi de taille.

En se fondant sur cet accord, la Suisse a néanmoins pu transférer à d'autres États Dublin, depuis 2009, un nombre notablement plus élevé de personnes (25 898) qu'elle n'a dû elle-même en admettre (4443).

Accords de réadmission conclus avec des États européens

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, la Suisse a adressé des demandes de réadmission à un autre État européen pour 649 personnes dans le cadre d'accords bilatéraux parce qu'elle estimait qu'elles y étaient déjà détentrices d'un statut de protection international. Dans 608 cas, elle a obtenu une réponse positive, l'État requis se déclarant compétent et donc prêt à réadmettre les personnes concernées sur son territoire. 45 demandes ont été rejetées. 346 personnes ont pu être transférées à l'État Dublin compétent. Au cours de la même période, la Suisse a pour sa part reçu 18 demandes de prise en charge dans le cadre de ses accords bilatéraux de réadmission. Si elle a admis sa compétence dans 16 cas, elle l'a rejetée dans deux cas. 4 personnes ont déjà été transférées dans notre pays. Depuis 2014, la Suisse a pu transférer 862 personnes dans le cadre d'accords de réadmission, tandis que 17 personnes ont été transférées en Suisse sur la même base.

En 2016, 2532 personnes ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée (contre 2518 en 2015 ; +0,6 %). De plus, cette année, 3779 personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine ou dans un État tiers (2015 : 4137 ; -8,7 %) et 2760 autres ont été transférées dans un État Dublin (2015 : 2274 ; +21,4 %). Dans l'ensemble, le nombre de départs est donc resté quasiment inchangé. Par ailleurs, 8943 personnes (2015 : 5347 ; +67,3 %) ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ. En 2016, les trois pays en tête du classement des départs et des annonces d'exécution de renvois par nationalité ont été le Nigéria, l'Érythrée et la Gambie. Les départs de ressortissants albanais ont affiché, quant à eux, un net recul (-37,9 %).

Taux d'activité professionnelle

Au 31.12.2016, 584 requérants d'asile exerçaient une activité professionnelle, ce qui représente un taux d'activité professionnelle de 2,5 % sur l'ensemble de la Suisse ; par rapport à la même date de l'année précédente, l'augmentation est de 306 personnes (+110,1 %). Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 7198 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 30,3 %), soit une augmentation de 759 personnes (+11,8 %) par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 4005 d'entre eux exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 24,0 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1255 personnes (+45,6 %). Les nombres d'actifs correspondants de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans un tableau détaillé.

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2015	Fin 2016	+/- en %	Femmes	Hommes
Effectif dans le processus asile en Suisse	66'352	68'310	3.0	25'591	42'719
Effectif dans le processus procédure	32'701	30'800	-5.8	9'550	21'250
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	29'805	27'711	-7.0	8'623	19'088
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	2'896	3'089	6.7	927	2'162
Effectif admissions provisoires	33'059	36'877	11.5	15'759	21'118
Admissions provisoires ≤ 7 ans	15'028	17'788	18.4	7'498	10'290
Admissions provisoires > 7 ans	9'711	9'602	-1.1	4'440	5'162
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	6'423	7'473	16.3	3'066	4'407
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	1'897	2'014	6.2	755	1'259
Total des soutiens à l'exécution du renvoi SER	507	500	-1.4	215	285
Suspensions (groupes)	4	0	-100.0	0	0
Suspensions (individus)	503	500	-0.6	215	285
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	85	133	56.5	67	66
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	4'647	4'170	-10.3	814	3'356
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	3'021	2'785	-7.8	574	2'211
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	2'539	2'321	-8.6	551	1'770
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	482	464	-3.7	23	441
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	542	461	-14.9	93	368
Organisation du départ après procédure d'asile	367	321	-12.5	80	241
Organisation du départ sans procédure d'asile	175	140	-20.0	13	127
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	479	428	-10.6	11	417
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	605	496	-18.0	136	360
Nombre de réfugiés reconnus	40'277	45'804	13.7	19'635	26'169
Réfugiés permis B	19'238	25'140	30.7	11'130	14'010
Réfugiés permis C	21'039	20'664	-1.8	8'505	12'159
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	111'276	118'284	6.3	46'040	72'244

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

Tableau 2: Flux

Flux durant la période (personnes)	Année 2015	Année 2016	+/- en %	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	4'027	4'062	0.9	2'133	1'929
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	8'696	3'933	-54.8	2'143	1'790
Demandes d'asile en Suisse	39'523	27'207	-31.2	7'984	19'223
Reprises des demandes d'asile en Suisse	1'311	1'713	30.7	628	1'085
Cas réglés en première instance	28'118	31'299	11.3	8'685	22'614
Décisions positives	6'377	5'985	-6.1	2'375	3'610
Rejets avec admission provisoire	7'050	6'802	-3.5	2'411	4'391
Rejets sans admission provisoire	3'552	4'181	17.7	1'099	3'082
Non entrées en matière NEM avec admission provisoire	59	48	-18.6	22	26
Non entrées en matière NEM sans admission provisoire	8'362	9'345	11.8	2'097	7'248
Radiations	2'718	4'938	81.7	681	4'257
Taux de reconnaissance en % ¹	25.1	22.7	-	29.7	19.7
Taux de protection en % ²	53.1	48.7	-	60.1	43.7
Asile pour groupe accordé (réinstallations)	611	621	1.6	306	315
Admissions provisoires	7'787	7'369	-5.4	2'670	4'699
Admissions provisoires LAsi et LEtr	5'253	5'634	7.3	2'075	3'559
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	2'534	1'735	-31.5	595	1'140
Levées et fins admissions provisoires	3'466	3'639	5.0	1'575	2'064
Réexamens	1'360	1'387	2.0	543	844
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'446	1'459	0.9	571	888
Révocations et extinctions asile	969	1'214	25.3	547	667

¹ **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

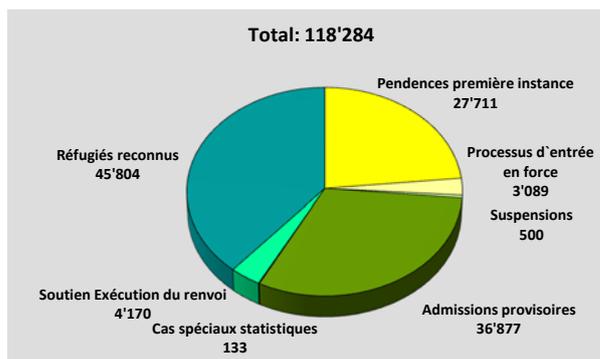
² **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)	Année 2015	Année 2016	+/- en %	Femmes	Hommes
Dublin: requêtes procédure out	17'377	15'203	-12.5	3'268	11'935
Dublin: requêtes procédure in	3'072	4'115	34.0	743	3'372
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure out	8'782	10'197	16.1	2'050	8'147
Dublin: consentement (délai expiré incl.) procédure in	1'205	1'302	8.0	221	1'081
Dublin: décisions de non entrée en matière (art. 31.a.1.b)	7'915	8'874	12.1	1'989	6'885
Dublin: transferts procédure out	2'461	3'750	52.4	684	3'066
Dublin: transferts procédure in	558	469	-15.9	60	409
Accords de réadmission: requêtes procédure out	615	649	5.5	98	551
Accords de réadmission: requêtes procédure in	13	18	38.5	6	12
Accords de réadmission: consentements procédure out	529	608	14.9	93	515
Accords de réadmission: consentements procédure in	12	16	33.3	6	10
Accords de réadmission: décisions de non-entrée en matière	208	262	26.0	71	191
Accords de réadmission: transferts procédure out	255	346	35.7	28	318
Accords de réadmission: transferts procédure in	6	4	-33.3	0	4
Cas de rigueur: Demandes	1'951	2'008	2.9	811	1'197
Cas de rigueur: Approbations	1'966	1'987	1.1	804	1'183
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	1'861	1'866	0.3	747	1'119
Approbations art. 14, al. 2, LA si avec procédure d'asile pendante ou close	105	121	15.2	57	64

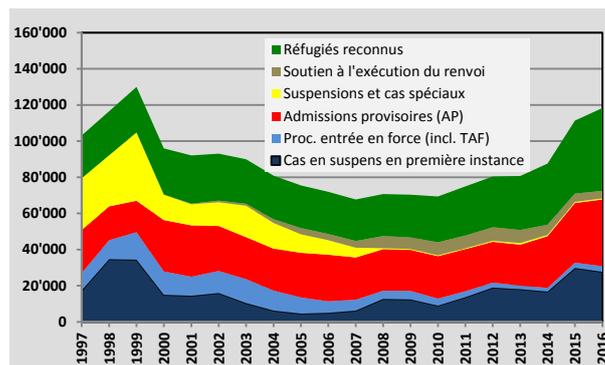
Flux durant la période (personnes)	Année 2015	Année 2016	+/- en %	Femmes	Hommes
Nouveaux séjours dans le processus asile	41'541	29'465	-29.1	8'849	20'616
Entrées	37'570	24'264	-35.4	6'609	17'655
Reprises du séjour	1'753	2'048	16.8	709	1'339
Naissances	2'218	3'153	42.2	1'531	1'622
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER	12'502	12'965	3.7	2'297	10'668
Règlements du séjour après octroi de l'asile	6'438	6'098	-5.3	2'428	3'670
Règlements du séjour par les cantons (reprises incl.)	3'191	3'338	4.6	1'510	1'828
Départs après décision d'asile ou Dublin (reprises incl.)	8'891	9'817	10.4	2'471	7'346
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi SER	19'150	22'961	19.9	3'919	19'042
Départs volontaires contrôlés	2'518	2'532	0.6	628	1'904
Renvois pays d'origine	3'913	3'520	-10.0	357	3'163
Renvois pays tiers	224	259	15.6	18	241
Renvois pays Dublin	2'274	2'760	21.4	373	2'387
Départs non-contrôlés	5'347	8'943	67.3	1'364	7'579
Autres départs	4'874	4'947	1.5	1'179	3'768
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	2'942	2'975	1.1	642	2'333
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	445	440	-1.1	33	407
Documents obtenus	1'802	1'842	2.2	335	1'507
Documents non obtenus	281	235	-16.4	50	185
Documents disponible	209	318	52.2	108	210
Radiations obtention de document	1'555	1'484	-4.6	234	1'250

* Depuis la fin 2013, les départs/sorties du processus asile (pendant ou à la fin de la procédure) sont comptés dans les tableaux officiels de statistiques avec les départs/sorties des soutiens à l'exécution du renvoi (ils n'étaient pas indiqués séparément jusqu'à novembre 2013).

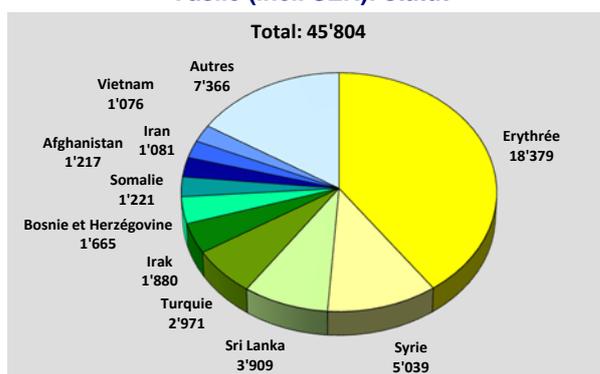
Effectifs



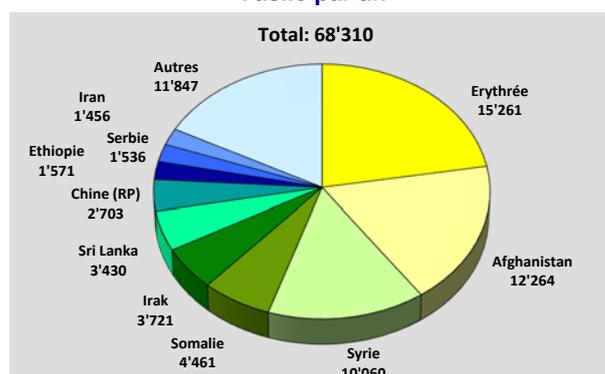
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statut



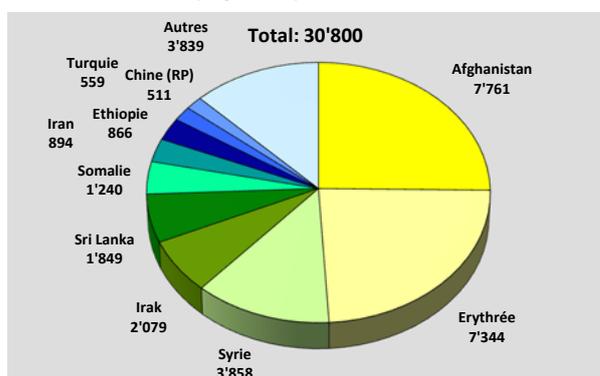
Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an



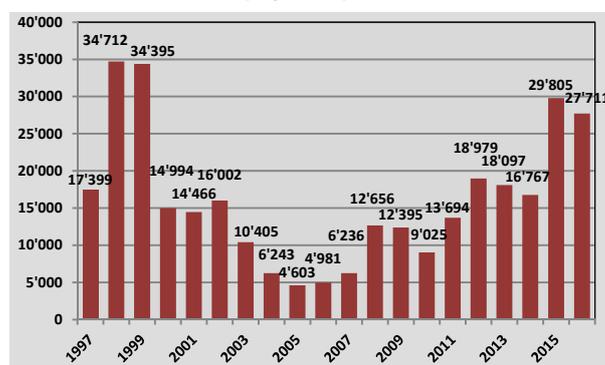
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

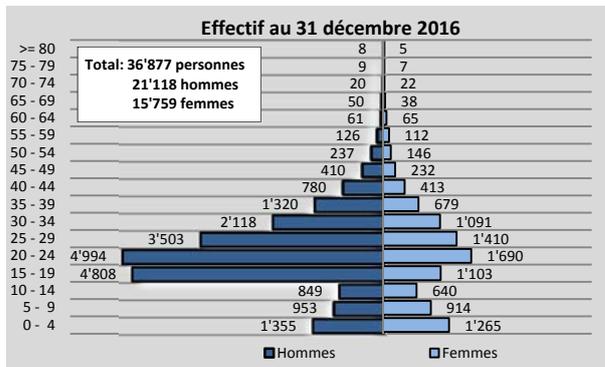


Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

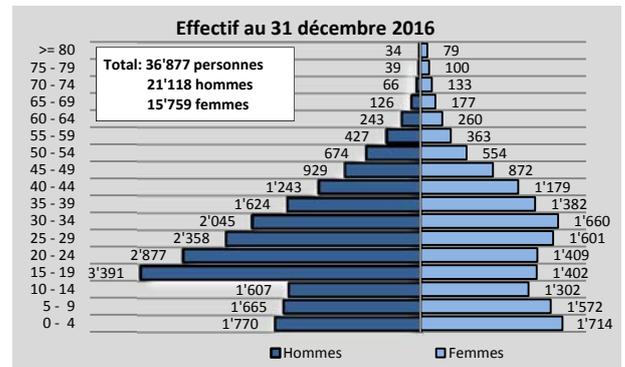


Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

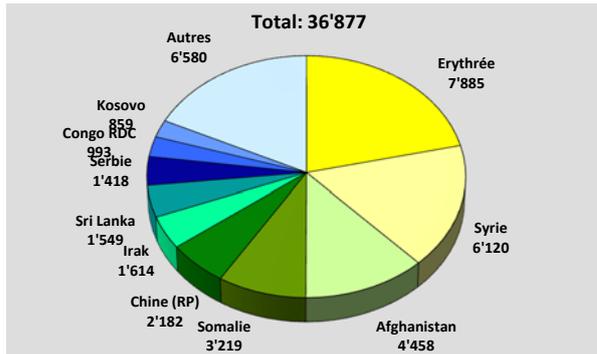
A fin décembre 2016, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 118'284, contre 111'276 l'année précédente. Parmi ces personnes, 45'804 avaient le statut de réfugié reconnu, 36'877 étaient admises à titre provisoire et 500 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2016, 27'711 demandes étaient en suspens en première instance (auprès du Secrétariat d'Etat aux Migrations) et 3'089 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens en deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 133 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 4'170 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



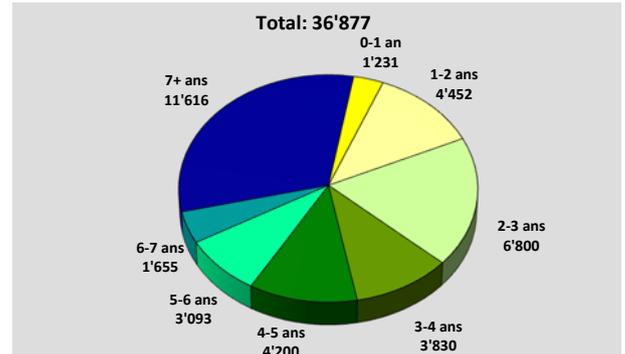
Graphique 7: Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



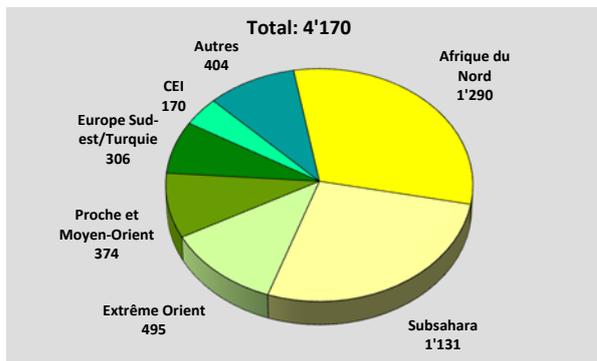
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



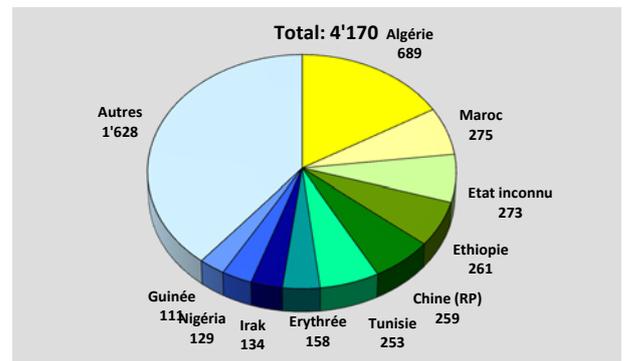
Graphique 9: Admissions provisoire: pays de provenance



Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

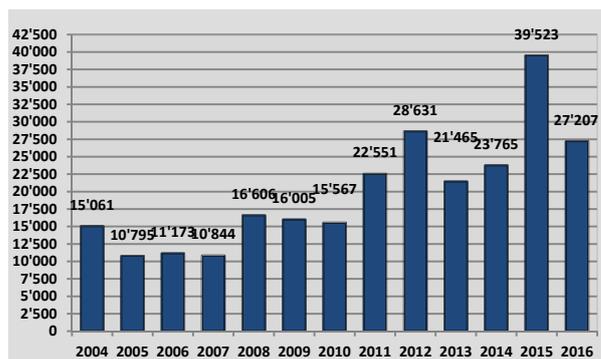


Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

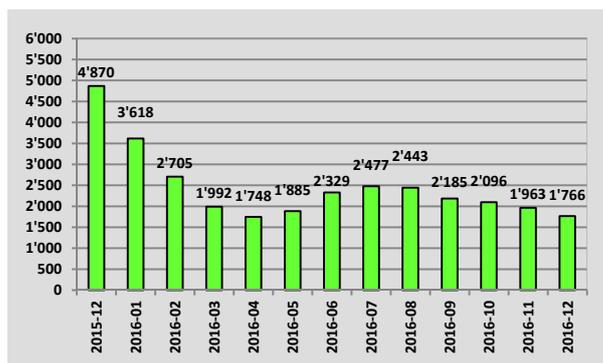


Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

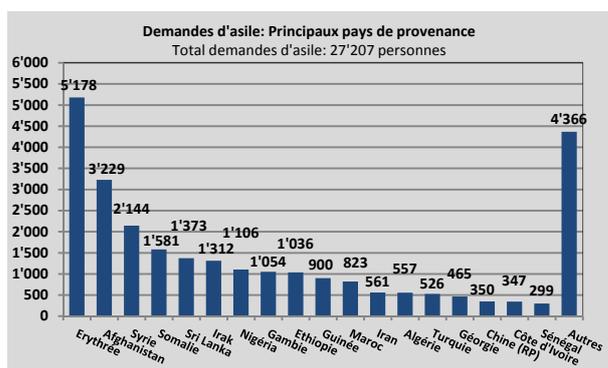
Demandes d'asile



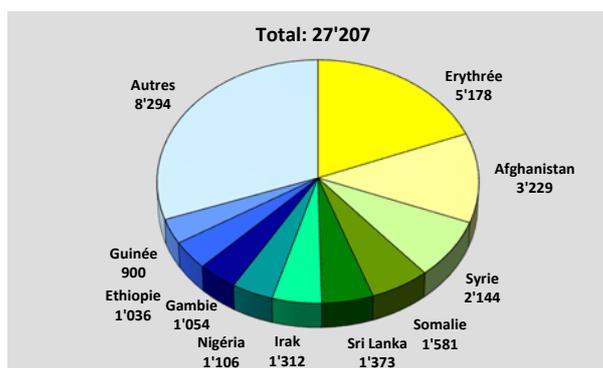
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



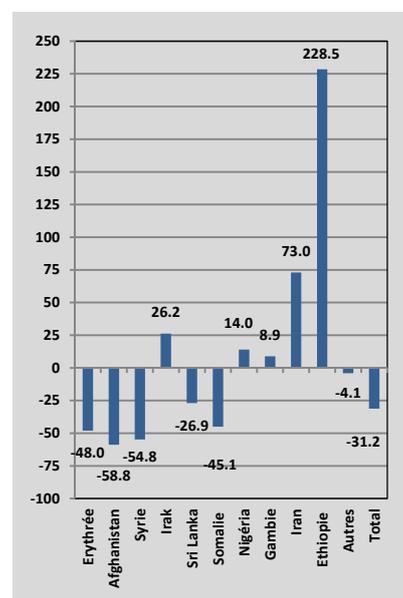
Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nation	Demandes d'asile 2015	Demandes d'asile 2016	En pour cent du total
1	Erythrée	9'966	5'178	19.0
2	Afghanistan	7'831	3'229	11.9
3	Syrie	4'745	2'144	7.9
4	Somalie	1'253	1'581	5.8
5	Sri Lanka	1'878	1'373	5.0
6	Irak	2'388	1'312	4.8
7	Nigéria	970	1'106	4.1
8	Gambie	968	1'054	3.9
9	Éthiopie	599	1'036	3.8
10	Guinée	274	900	3.3
	Autres	8'651	8'294	30.5
	Total	39'523	27'207	100.0



Graphique 17: Variation en pour cent

Durant l'année 2016, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'748 (avril) et 3'618 (janvier). En 2015, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'376 (avril) à 5'691 demandes (novembre).

Sur les 27'207 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 5'178 (19.0%) provenaient de l'Erythrée (9'966 en 2015), 3'229 (11.9%) de l'Afghanistan, 2'144 (7.9%) de la Syrie, 1'581 (5.8%) de la Somalie et 1'373 personnes (5.0%) du Sri Lanka. L'Irak figure en sixième position, avec 1'312 demandes (4.8%), suivie du Nigéria (1'106 demandes, 4.1%) et de la Gambie avec 1'054 personnes (3.9%). Enfin, l'Ethiopie (1'036) et la Guinée (900) occupent respectivement le neuvième et dixième rang.

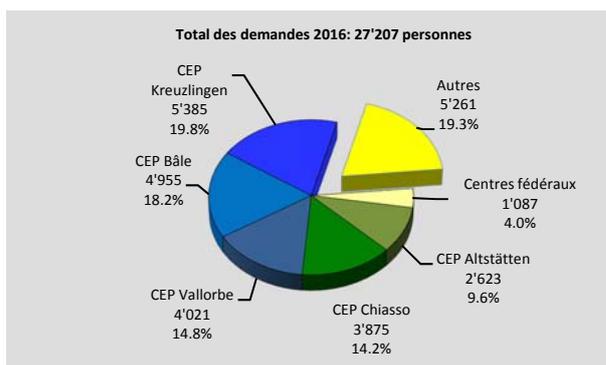
A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement plus des deux tiers de l'ensemble (70%).

Demandes dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

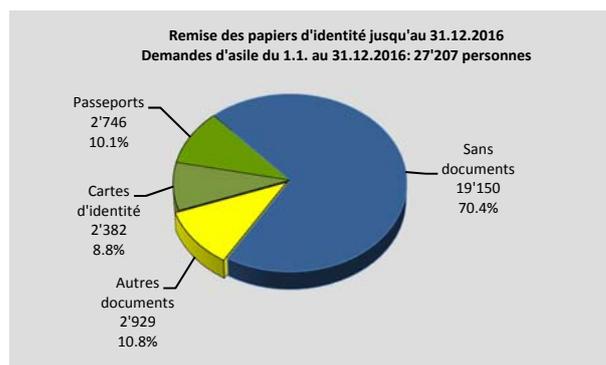
Sur les 27'207 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 21'946 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 27'207 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 5'128 (soit 18.8% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

Demandes d'entrée dans les aéroports

Le 28 septembre 2012, le parlement Suisse a décidé de ne plus permettre la soumission des demandes d'asile au Secrétariat d'Etat aux Migration SEM (anciennement BFM) et aux représentations Suisse à l'étranger à partir du 29 septembre 2012. Les dernières demandes en suspens ont été réglées en 2016.

En 2016, un total de 204 demandes d'entrée ont été déposées dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten. 29 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 24) et 175 à Zurich (année précédente: 247). Pour l'année 2016, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, le Sri Lanka, la Syrie et l'Afghanistan. A l'aéroport de Genève, la Russie, l'Algérie et le Sri Lanka.

Le SEM a prononcé dans les aéroports de Genève–Cointrin et Zurich–Kloten jusqu'à fin 2016 un total de 105 autorisations d'entrée.

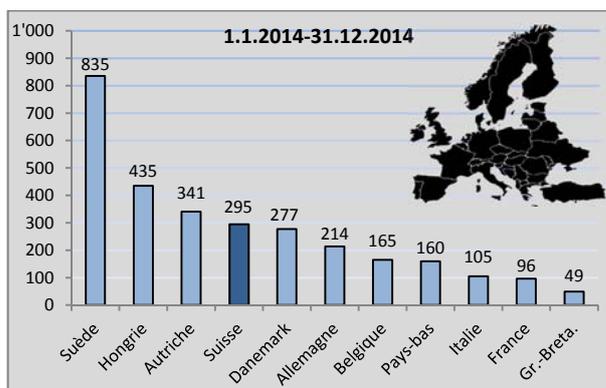
Demandes de réexamen

Au total, 1'387 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2016 contre 1'360 l'année précédente. Durant l'année, le SEM a statué sur 1'459 demandes de réexamen (1'446); 269 (315) ont été acceptées et 860 (886) rejetées. Dans 216 cas (171), le SEM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. A la fin de l'année sous revue, 343 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (411 à fin 2015).

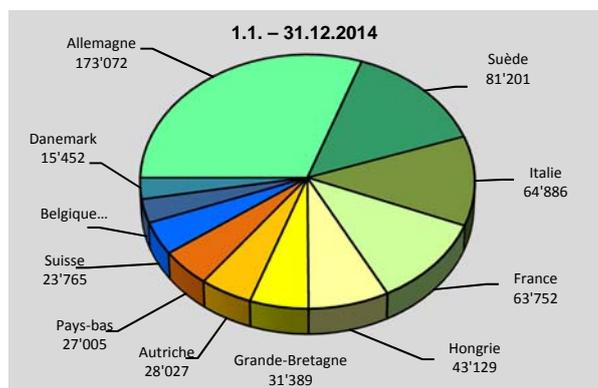
Procédure Dublin

En 2016, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 19'318 (2015: 17'377) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 10'197 (8'782) cas et 3'750 (2'461) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 4'107 (3'072) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 1'302 (1'205). Au total, 469 (558) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. Le SEM a en outre prononcé 8'874 (7'915) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 31a, al. 1, let. b, LAsi).

Demandes d'asile en comparaison internationale

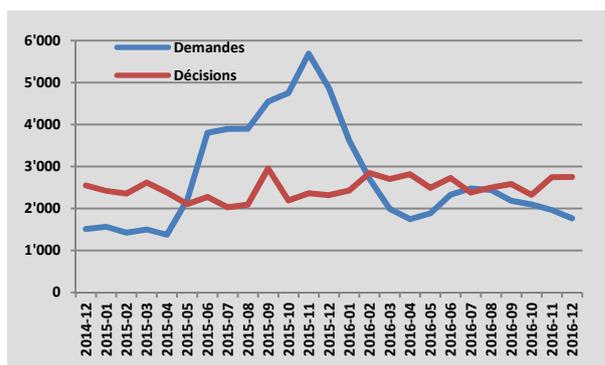


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

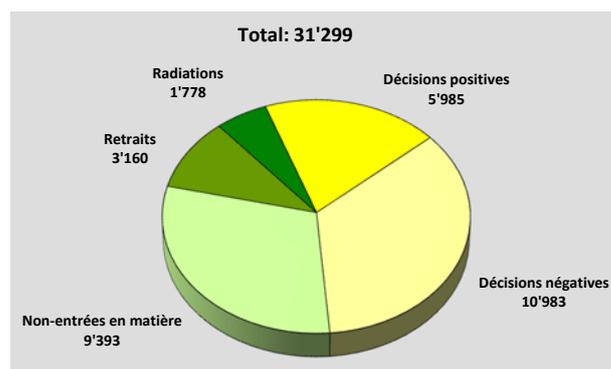


Graphique 21: Demandes d'asile dans des Etats européens

Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens de première instance

	Règlements 2015	Règlements 2016	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	6'377	5'985	-392	-6.1
Taux de reconnaissance (en %)	25.1	22.7	-2.4	-
Rejets avec AP	7'050	6'802	-248	-3.5
Non-entrées en matière avec AP	59	48	-11	-18.6
Taux de protection (en %)	53.1	48.7	-4.4	-
Rejets sans AP	3'552	4'181	629	17.7
Non-entrées en matière sans AP	8'362	9'345	983	11.8
Radiations	2'718	4'938	2'220	81.7
Total	28'118	31'299	3'181	11.3
Demandes en suspens	29'805	27'711	-2'094	-7.0

De janvier à décembre 2016, 31'299 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 5'985 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 22.7% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Lors du calcul du taux de protection, les admissions provisoires (refus avec AP et NEM avec AP) sont ajoutées au calcul des décisions positives. Pour l'année 2016, cela donne un taux de protection de 48.7%.

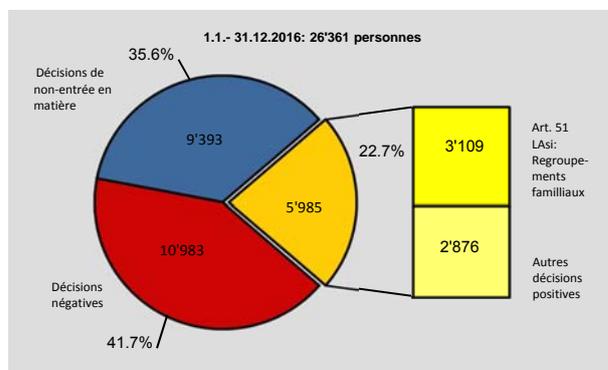
Tableau 5: Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité

Nationalité	Octrois de l'asile	Admissions provisoires ¹	Taux de reconnaissance (en %) ²	Taux de protection (en %) ³
Erythrée	3'187	2'565	42.4	76.6
Syrie	1'054	1'278	36.6	81.0
Sri Lanka	610	102	46.9	54.8
Afghanistan	215	1'180	8.2	52.9
Somalie	136	454	12.2	53.0
Turquie	127	35	32.8	41.9
Irak	115	240	10.2	31.4
Ethiopie	83	138	11.5	30.6
Chine (RP)	62	175	13.1	50.1
Iran	51	42	14.2	25.9
Autres	345	641	4.4	12.6
Total	5'985	6'850	22.7	48.7

1 Rejets avec AP et NEM avec AP (comprend uniquement les décisions AP de première instance)

2 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

3 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance



Graphique 24: Décisions de première instance

Parmi les 5'985 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 3'109 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 2'876 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Réinstallations

Durant l'année 2016, 648 demandes d'asile pour groupes (appelé également « cas de réinstallations ») ont été déposés (par rapport à 632 demandes l'année précédente). L'asile pour groupe a été accordé à 621 cas (contre 611 octrois de l'asile l'année précédente).

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile.

De janvier à décembre 2016, l'asile a été révoqué pour 1'214 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 3'639 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Syrie (554), de la Somalie (504), de l'Afghanistan (319), de l'Erythrée (248) et de l'Irak (240).

Tableau 6: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2015	2016	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	3'466	3'639	173	5.0
Révocation ou fin de l'asile	969	1'214	245	25.3

Règlements du séjour et sorties du processus asile

Tableau 7: Règlements du séjour

	Règlements 2015	Règlements 2016	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	6'438	6'098	-340	-5.3
Admissions provisoires	7'787	7'369	-418	-5.4
AP LAsi et LEtr	5'253	5'634	381	7.3
AP avec qualité de réfugié	2'534	1'735	-799	-31.5
Règlements de police des étrangers 1)	985	1'160	175	17.8
Règlements cas de rigueur 2)	1'868	1'860	-8	-0.4
Autres règlements	338	318	-20	-5.9
Total	17'416	16'805	-611	-3.5

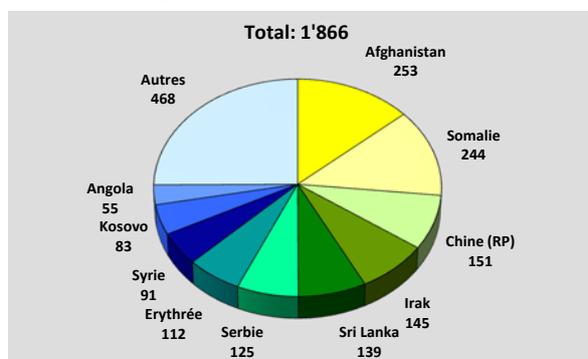
1) Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

2) Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7.

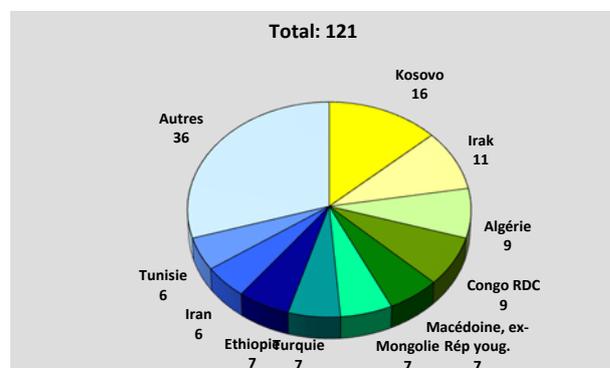
De janvier à décembre 2016, 17'416 personnes (16'805 en 2015) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs. 6'098 personnes ont obtenu l'asile et 7'369 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Erythrée (2'592), de la Syrie (1'348) et de l'Afghanistan (1'194).

Durant la même période, 3'338 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 1'860 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur²⁾, 1'478 par d'autres réglementations ordinaires de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Cas de rigueur



Graphique 25: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEtr: pays de provenance

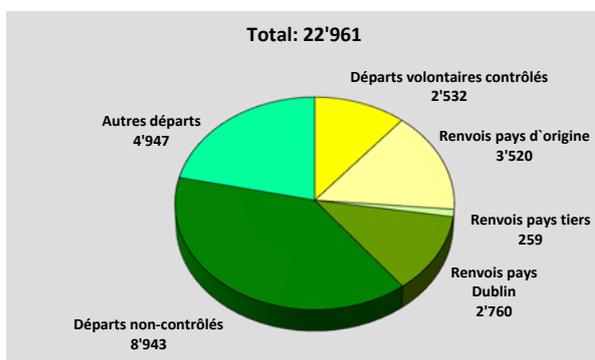


Graphique 26: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance

Tableau 8: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2015	Règlements 2016	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEtr après admission provisoire	1'861	1'866	5	0.3
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	105	121	16	15.2
procédure d'asile pendante	9	0	-9	-100.0
procédure d'asile close	96	121	25	26.0
Total	1'966	1'987	21	1.1

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Graphique 27: Sorties LAsi et LEtr 2015

Tableau 9: Départ et exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Règlements et sorties 2014	Règlements et sorties 2015	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	853	1'483	6.5	630	73.9
2	Guinée	432	984	4.3	552	127.8
3	Nigéria	1'271	1'613	7.0	342	26.9
4	Albanie	1'726	1'071	4.7	-655	-37.9
5	Gambie	1'003	1'438	6.3	435	43.4
6	Ethiopie	123	546	2.4	362	196.7
7	Serbie	861	857	3.7	-4	-0.5
8	Algérie	641	934	4.1	293	45.7
9	Somalie	467	821	3.6	354	75.8
10	Maroc	679	901	3.9	222	32.7
	Autres	11'094	12'313	53.6	1'280	11.6
	Total	19'150	22'961	100.0	3'811	19.9

Durant l'année 2016, 2'532 départs volontaires contrôlés ont été enregistrés dans la rubrique « départ et exécution du renvoi après décision d'asile ». S'y ajoutent 3'520 rapatriements dans le pays d'origine, 259 retours dans un Etat tiers ainsi que 8'943 départs non contrôlés. 2'760 personnes ont été rapatriées dans un Etat Dublin et l'on comptabilise 4'947 autres départs. Pour cette catégorie, il s'agit surtout de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives (doublon ou double demande) et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe, par exemple, les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ https://www.sem.admin.ch/content/sem/fr/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Répertoire des tableaux

	page	
Tableau 1	Effectifs	7
Tableau 2	Flux	8
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	13
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	16
Tableau 5	Taux de reconnaissance et de protection, top 10 des octrois de l'asile par nationalité	17
Tableau 6	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	18
Tableau 7	Règlements de séjour	19
Tableau 8	Cas de rigueur prononcés	20
Tableau 9	Départ et exécution du renvoi (asile et étranger) par nationalité	20

Répertoire des graphiques

	page	
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) – statut	11
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	11
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	11
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	11
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	11
Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	11
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	12
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	12
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	12
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	12
Graphique 11	Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	12
Graphique 12	Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	12
Graphique 13	Demandes d'asile par an	13
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	13
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	13
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	13
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	13
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure	14
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure	14
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	15
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	15
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	16
Graphique 23	Cas traités en première instance	16
Graphique 24	Décisions de première instance	17
Graphique 25	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr: pays de provenance	19
Graphique 26	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	19
Graphique 27	Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)	20